

## REUNION DE BUREAU au siège Le 3 et 4 juillet 2009

Ce compte rendu est provisoire. Il sera validé lors de la prochaine réunion. Le cas échéant, modifications ou remarques figureront dans le compte rendu de la réunion suivante.

Présents : Laurent GALMICHE, Jean Pierre HOLVOET, Annick MENIER, José PREVOT, Claude ROCHE (DTN), Jacques ROMESTAN, Laurence TANGUILLE, Gilles TURGNE, Henri VAUMORON, Olivier VIDAL.

### Ordre du jour de la réunion

- 1/ Assurances fédérales.
- 2/ Cotisations fédérales.
- 3/ Commission communication.
- 4/ Dossier Spéléobox.
- 5/ Dossier paiement par internet.
- 6/ Spelunca son avenir.
- 7/ Publications.
- 8/ Synthèse du Congrès et de l'Assemblée générale.
- 9/ Cahier des charges des Congrès.
- 10/ Site du Bret – Forage C.D.S.46.
- 11/ Région.J – Normandie et C.D.S.14
- 12/ Proposition de Lois sur le canyonisme.
- 13/ Bureau d'expertise.
- 14/ Evolution des postes de salariés du siège.
- 15/ Groupe de travail sur l'organisation de la F.F.S.
- 16/ Organisation des réunions des Présidents des C.D.S ET C.S.R.
- 17/ Dossier de « Corniou ».
- 18/ L'utilisation des listes Internet.
- 19/ Ultima Patagognia 2010 – Centre Terre.
- 20/ Planning du bureau pour les vacances.2009.
- 21/ Fonction et rôle de la commission financière.
- 22/ Dossier F.A.A.L.
- 23/ Convention de partenariat avec HYMALAUAN CANYON TEAM ( H.C.T).
- 24/ Convention O.N.F.
- 25/ Achat terrain de l'Aven « Grégoire ».
- 26/ Questions concernant l'utilisation des explosifs.
- 27/ AFFAIRE J.M.FROSSARD contre le S.S.F.25 (Doubs)
- 28/ SUIVI des AFFAIRES EN COURS pour l'ORGANE DISCIPLINAIRE de 1ère INSTANCE.
- 29/ Questions diverses.

### SUIVI DES DECISIONS.

#### DOSSIERS JURIDIQUES.

J.PIOTROWSKI et P.MOURIAUX ont accepté d'instruire les affaires P.HIPPEAU et S.WILMO

#### GESTION des CODES d'ACCES

La secrétaire de direction a réalisé un tableau permettant d'identifier les utilisateurs et les codes d'accès à certaines informations sur différents sites. Il faut vérifier et compléter la liste.

## **1/ ASSURANCES FEDERALES. (L.TANGUILLE)**

D.LASSERRE doit envoyer aux membres du comité directeur le résultat de l'étude réalisée par le groupe de travail sur les évolutions de l'assurance fédérale qui aboutit à une baisse de 11% de notre assurance en passant par un nouveau courtier. Il doit établir dans les prochains jours une note explicative pour informer de cette évolution. On peut souligner que notre assureur AXA a accepté de baisser le tarif de l'assurance sans modifications des contrats et des montants de garanties.

Cette baisse implique, de fait, un accord pour changer de courtier. C'est la proposition qui doit être présentée au comité directeur. Un vote favorable avant la fin juillet est nécessaire pour que L. TANGUILLE puisse résilier le contrat qui nous lie à A.O.N. En cas de vote favorable, il conviendra de consulter à nouveau le comité directeur sur le montant de la licence avant de soumettre ce tarif au vote des grands électeurs.

H. VAUMORON souligne l'urgence, d'un accord du comité directeur sur le tarif de la licence 2010, et sur l'organisation de la consultation des grands électeurs pour le vote de ce tarif.

L'appel de cotisation envoyé aux clubs doit être finalisé au siège pour le début septembre, son envoi étant obligatoire avant la fin septembre.

## **2/ COTISATIONS FEDERALES. (J.ROMESTAN & J.PREVOT)**

Pour arriver à un équilibre financier et à condition que le nombre de fédérés ne diminue pas, il faudrait augmenter substantiellement la cotisation dès l'exercice 2010 et continuer jusqu'en 2013, de façon à ce que nos recettes propres compensent les dépenses structurelles et passer la main à l'équipe suivante avec une gestion saine.

Pour l'exercice 2010, José PREVÔT propose une augmentation de 6€, en 2011,2012 et 2013 de 2€. La commission financière a été saisie du dossier et doit faire des propositions dans les jours prochains.

De même, pour une plus grande lisibilité, le vendredi 3 juillet a eu lieu au siège de la F.F.S une réunion de travail sur la nouvelle comptabilité analytique comprenant : E.Lefevbre, J.Prévôt, C.Roche, J.Romestan. Cette réunion doit permettre une meilleure lecture et donc un meilleur suivi de nos comptes, chose à laquelle nous nous sommes engagés lors de la procédure de la Convention d'Objectif 2009 avec le ministère.

## **3/ COMMISSION COMMUNICATION. (G.TURGNE)**

Dossier « QUOMODO ».

1/ Le règlement financier fédéral impose une consultation d'au moins 3 fournisseurs pour toute dépense supérieure à 3000€, ce qui, à ce jour, n'a pas été réalisé. Seule la société Quomodo a proposé un produit destiné à faciliter la communication fédérale. De plus, des incertitudes sur les capacités financières de cette société sont apparues. J.ROMESTAN, J. PREVOT ET C.ROCHE sont chargés de revoir le cahier des charges établi par la commission communication avant de consulter d'autres fournisseurs

Le projet reste d'actualité et sera proposé aux C.D.S, C.S.R et Clubs mais peut être avec un autre prestataire.

2/ Le stand et les produits fédéraux (leurs coûts, la mise en place, la vente)

G.TURGNE nous présente les différents vêtements destinés à créer une identité fédérale. Ceux-ci seront vendus lors des diverses manifestations.

G.Turgne présente un projet de stand composé d'un fond identifiant la fédération et d'un comptoir. Cette structure pliable sera utilisable par la fédération et les C.S.R lors de salons ou expositions. Une discussion s'engage sur le visuel de fond. Un projet définitif doit être proposé par G Turgné avant réalisation finale.

#### **4/ DOSSIER SPELEOBOX.** (L.TANGUILLE)

Le dossier n'étant pas finalisé, il sera présenté à la prochaine réunion de bureau de septembre préalablement à la consultation du comité directeur en octobre.

#### **5/ DOSSIER PAIEMENT par INTERNET.** (L.TANGUILLE & J.ROMESTAN)

Des risques existent pour l'hébergement du système de paiement en ligne. Il est nécessaire d'effectuer des vérifications avant sa mise en place. J.ROMESTAN, L.GALMICHE et E.LEFEBVRE prennent en charge l'étude de ce dossier pour le présenter à la prochaine réunion de bureau.

#### **6/ SPELUNCA son avenir.** (L.TANGUILLE)

Le bureau a auditionné le président de la commission « publication », C.MOURET et le rédacteur en chef de Spelunca, P.DROUIN. Les échanges effectués avec le bureau n'apportent pas de nouvelles perspectives concernant les évolutions de Spelunca.

C.MOURET estime suite à sa propre enquête que le spelunca actuel correspond à l'attente des spéléos. P.DROUIN ne l'a pas contredit. Ce n'est pas l'avis du bureau qui souhaite voir évoluer la ligne éditoriale vers une plus grande réactivité aux événements. Il convient de trouver un juste milieu entre une revue écrite par les fédérés et une revue journalistique.

Pour le bureau, il est essentiel de dissocier la gestion de la commission des publications du rôle du rédacteur, chaque fonction est indépendante et doit être bien différenciée.

Le nombre de tirages, actuellement de 3100, doit être diminué. La différence entre la vente par abonnement et le tirage laisse un stock qui devient ingérable et représente un coût important. Le nombre d'exemplaires doit se limiter à 2300.

Un cahier des charges des publications doit être établi intégrant les demandes actuelles et les améliorations à apporter.

Suite à ce cahier des charges un appel d'offre sera réalisé pour trouver un coût moindre de fabrication et de routage.

Actuellement notre imprimeur réalise la gestion du routage, l'impression, le maquettage et la recherche des publicités pour un coût de .....

Une étude de l'ensemble de la problématique des publications fédérales doit être présentée pour la réunion du comité directeur d'octobre. La commission publication est chargée en liaison avec le bureau de mener cette étude.

#### **7/ PUBLICATIONS.** (L.GALMICHE)

L'éditorial du prochain numéro de Spelunca doit être donné pour le 26 septembre au plus tard. Il portera sur la baisse des assurances et les cotisations, il sera fait par L.TANGUILLE.

Les pages de la vie fédérale devront expliciter la convention d'objectif, présenter le cinquantenaire de l'E.F.S, proposer un compte rendu du congrès de Melle, présenter les nouveaux membres d'honneur et les relations avec le B.R.G.M et l'O.N.F.

La lettre de l'Elu devra comporter un compte rendu sur le vote par correspondance et les consultations par internet. Ainsi que des explications sur les coupons d'initiation, le changement de courtier et le paiement en ligne pour tous les achats fédéraux, cotisations comprises.

Le Mémento du dirigeant, actualisation et organisation.

Dans le prochain Spelunca, il faut prévoir un appel à candidature pour les commissions suivantes : commission de surveillance des opérations électorales, commission statuts et règlements fédéraux et compléter l'organe disciplinaire de 2<sup>ème</sup> instance (manque deux membres)

## 8/ SYNTHÈSE DU CONGRÈS et de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. (Le BUREAU)

En ce qui concerne le Congrès lui-même ce fut une réussite et le bureau n'a pas de remarques particulières à formuler par rapport à l'organisation. G.TURGNE signale que l'équipe organisatrice a relevé que le cahier des charges existant pour l'organisation d'un congrès est incomplet ou à actualiser. D.DOREZ se propose, avec le rapport du Congrès 2009 de Melle à fournir à la fédération, de restructurer le document et de compléter les informations présentées.

Pour le déroulement de l'Assemblée générale un certain nombre de points sont à revoir :

### 1/ Pendant l'Assemblée générale,

- Il est souhaitable que le discours de la présidente soit positionné dès le début de l'assemblée générale, qu'elle soit extraordinaire ou ordinaire.
- L'Assemblée générale a manqué d'un certain dynamisme, cela est du en partie, à un défaut de présentation, (animation globale des personnes et utilisation du matériel) et de préparation (absence de pédagogie que ce soit dans les documents ou dans l'utilisation du matériel audiovisuel).
- Si le matériel présent était d'excellente qualité et informatisé, nous n'avons pas eu et pas su l'utiliser. D'une part, il y a eu un quiproquo qui nous a privés des moyens d'enregistrement des débats et d'autre part personne n'a su utiliser les techniques d'enregistrement ou n'avait connaissance de la capacité technique de ce matériel. En effet, nous aurions pu enregistrer les débats directement sur les ordinateurs dans la mesure où la connection était possible.
- Il est nécessaire d'effectuer en amont une préparation claire et documentée des points importants, notamment au cours du comité directeur du mois de mars.
- Les événements prouvent qu'il est important qu'il y ait un animateur de la séance. Un membre du comité directeur qui assurerait cette animation serait une bonne solution.

### 2/ Pour la préparation matérielle,

Pour l'Assemblée générale de 2010, le secrétaire général prendra en charge le suivi du matériel pour le bon déroulement de sorte qu'il n'y ait qu'une seule personne qui assure le contrôle des demandes.

- Il faudra revoir avec plus de détails la liste de matériel préalable à l'Assemblée générale et celui que nous préparons au siège.
- Le comité directeur de mars doit être consacré à la préparation de l'assemblée générale, notamment pour souligner le lien des activités des commissions avec le rapport moral.
- La présentation du rapport moral est à revoir, manque de dynamisme, de description des actions, manque de lisibilité des résultats.

Les documents présentés (bilan, budget, rapports...) doivent revêtir une forme appropriée permettant une meilleure lisibilité et compréhension.

## 9/ CAHIER des CHARGES des CONGRÈS. (J.PREVOT)

Au cours du Congrès de Melle, Jean SERVIÈRES a évoqué l'éventualité d'un Congrès à Tulle (Corrèze), proposition faite avec l'accord des départements de la région.U. Il souhaite obtenir un cahier des charges précis pour la réalisation d'un Congrès. Le cahier du C.D.S n°9 réactualisé par les organisateurs du Congrès de Mellelui sera adressé.

Il est suggéré à Jean SERVIÈRES de contacter, les organisateurs du Congrès 2009 (voir D.DOREZ) et les gestionnaires de « Vercors.2008 » (O.VIDAL et E.LEFEBVRE)

**10/ SITE du BRET – FORAGE C.D.S.46. (TANGUILLE)**

Suite à la demande d'aide financière nécessaire à la réalisation d'un forage permettant l'accès au réseau souterrain de l'Ouyse (ou des Vitarelles) transmise par le C.D.S du Lot, il est rappelé que la fédération n'a pas la possibilité d'assurer un financement, à hauteur de la demande. Deux solutions semblent possibles, une première partie du financement peut se faire par le biais du F.A.A.L, parallèlement, il peut être lancé une souscription nationale pour compléter les financements existants.

**11 / REGION.J – NORMANDIE & C.D.S.14.**

La région.J.Normandie se compose de 5 départements. Historiquement, elle est divisée en deux régions, la basse et la haute normandie.La basse normandie se compose de la Manche, de l'Orne et du Calvados qui sont réunis dans la Ligue de spéléo de Basse Normandie, non reconnue par la F.F.S. Il semble qu'il y ait une évolution qui amènerait les spéléos de Basse Normandie à modifier cette situation administrative.

Le secrétaire général étudie la situation actuelle sur le terrain pour trouver une solution adaptée aux particularités régionales devant aboutir à la création du C.D.S.14.

**12/ PROPOSITION de LOI sur le CANYONISME. (C.ROCHE)**

Suite à l'accident de canyonisme de la Fouge, 4 propositions de lois ont été déposées par le sénateur maire de la commune de Cerdon où se trouve le canyon. A la suite de l'étude demandée à son conseiller juridique, la F.F.M.E s'est prononcée pour un appui à 3 des 4 propositions : 2 allant dans le sens d'une diminution de la responsabilité des propriétaires et élus, la 3<sup>ème</sup> tendant à rendre obligatoire une assurance en responsabilité civile pour les pratiquants du canyonisme.

Le bureau s'est prononcé de façon identique à la F.F.M.E en se déclarant favorable à 3 des 4 propositions.

Il convient de consulter le comité directeur et les présidents des commissions pour recueillir leur avis. La F.F.M.E suggère que les fédérations présentent solidairement une motion auprès du ministère.

**13/ BUREAU d'EXPERTISE. (J.P.HOLVOET)**

D.CAILHOL a transmis l'étude de la création d'un bureau d'expertise avec quelques compléments.

Deux priorités sont nécessaires, il faut étudier le type de société et en définir son contour, et il faudrait réussir à réaliser une étude de marché pour évaluer les possibilités financières.

Il faut prévoir la présentation de cette étude pour le prochain comité directeur, en octobre et si possible avec une évaluation de sa crédibilité à venir.

Il convient également de prospecter dès maintenant et d'entreprendre des travaux type topographie sans chercher d'emblée à monter une structure trop lourde.

**14/ EVOLUTION des POSTES de SALARIES du siège. (J.P.HOLVOET)**

Le futur départ de M. ROUCHON et la nomination d'un nouveau D.T.N, vont imposer une réorganisation des moyens humains de la fédération. C.ROSIER a exprimé le souhait de passer à temps plein et le futur poste de D.T.N sera, à priori, cumulé avec le poste de directeur général.

Il faut préparer pour la prochaine réunion du bureau puis pour le comité directeur l'étude des changements de poste avec les implications financières qui en découlent.

### **15/ GROUPE de TRAVAIL sur l'ORGANISATION de la F.F.S. (J.P.HOLVOET)**

J.P.HOLVOET a lancé deux thèmes de réflexion : un sur l'organisation de la fédération et un sur la structuration de la formation. Ces deux thèmes sont étudiés avec en finalité restructurer le fonctionnement de la fédération pour qu'il soit plus adapté aux exigences actuelles que nous imposent les nouveaux critères de financement.

Le groupe doit travailler sur ces thèmes pour présenter rapidement des options. E.LEFEBVRE a proposé de calculer le coût des propositions de changement structurel de façon à orienter les pistes de réflexion et l'évaluation des gains possibles pour la fédération.

Certaines propositions sont émises telles que :

- Proposer un scrutin de liste plutôt qu'un scrutin uninominal.
- Composer le comité directeur à partir des présidents de régions et de commissions
- Avancer l'Assemblée générale en mars
- Mettre en place des réunions de grandes régions
- Adopter le budget N+1 lors de l'Assemblée générale.

L'ensemble de ces propositions sera étudié par le groupe de travail.

Il est demandé à tous, du bureau aux commissions, d'exprimer leurs idées et leurs convictions.

### **16/ ORGANISATION des réunions des Présidents des C.S.R & C.D.S. (L.TANGUILLE)**

Suite aux réunions effectuées au cours du Congrès de Melle, L.TANGUILLE propose de réunir les C.D.S et les instances régionales par secteur géographique.

Le Grand Ouest représentant les régions A, H, J, N et S (environ 1380 spéléos)

Le Nord-Est représentant les régions B, K, L, P, R, T et Y (environ 1260 spéléos)

Le Sud-Ouest représentant les régions E, F, G, U et M (environ 2310 spéléos)

Le Sud-Est représentant les régions C, D, Q et V (environ 2420 spéléos)

Il est possible d'effectuer deux réunions de grandes régions par an. Les dates sont à définir un an à l'avance pour que les calendriers de chaque instance le prévoient. Les régions prendraient à leurs charges les frais du rassemblement (hébergement et restauration à répartir ou non avec les participants). La fédération prendrait à sa charge les déplacements de ses membres dirigeants.

Le but recherché est de favoriser la communication et les échanges entre la fédération et les spéléos de terrain. Cette démarche est à mettre en parallèle avec celle du groupe qui travaille sur l'évolution de la fédération.

### **17/ DOSSIER de « COURNIOU ». (A.MENIER)**

Il est important que le courrier de confirmation de la démission de M.LETRONE soit envoyé rapidement et qu'un nouveau responsable de la délégation des musées et objets historiques soit nommé par la présidente.

Pour résoudre les difficultés apparues dans la gestion du musée de Courniou, une rencontre est prévue à la rentrée de septembre entre la fédération, le maire de Courniou, la communauté de communes et les responsables régionaux de nos instances fédérales (date à confirmer).

### **18/ L'UTILISATION des LISTES INTERNET. (H.VAUMORON)**

Suite aux échanges concernant le Colloque des E.P.I (et autres sujets), il apparaît nécessaire d'utiliser les listes « Internet » fédérales avec un peu plus de discernement. Un dossier, pour le comité directeur, va être réalisé précisant les destinataires des listes sur lesquelles nous intervenons

Il est demandé de créer une liste « com@ffspeleo.fr » composée des présidents des commissions et de leurs adjoints. Action L.GALMICHE et L.MANGEL.

**19/ ULTIMA PATAGOGNIA 2010 - CENTRE TERRE.** (L.TANGUILLE)

Dans le cadre d'Ultima Patagonia 2010 José Mulot a adressé un courrier à la fédération par lequel il souhaite obtenir un soutien de la fédération pour la mise en œuvre d'un projet mené avec les élèves de son établissement. La demande de José Mulot porte sur 2 points :

*1/ éventuelle participation au financement d'une visioconférence à partir de Madre de Dios (janvier-février 2010) José Mulot ne demande pas une participation directe de la FFS, mais plutôt une aide pour lui permettre de trouver des financements pour cette vidéo-conférence.*

Le bureau propose de rédiger un courrier pour être partenaire de l'opération.

*2/ encadrement de la classe lauréate (Juillet 2010)*

Vue la date des actions, les financements sont à prévoir sur le budget 2010. .

Il faut prévoir le vote de la dotation de l'expédition nationale au cours de la prochaine réunion du comité directeur.

**20/ PLANNING DES PERMANENCES du BUREAU pour les VACANCES.2009.** (H.VAUMORON)

Le planning est établi pour chaque membre. H.VAUMORON en assurera la diffusion en l'absence de la secrétaire de direction.

**21/ FONCTION et ROLE de la COMMISSION FINANCIERE.** (H.VAUMORON)

J.ROMESTAN et E.LEFEBVRE doivent se concerter pour repréciser la définition et le rôle de la commission en fonction des besoins de la fédération pour ce qui concerne la gestion financière et le suivi de la trésorerie.

**22/ DOSSIER F.A.A.L.** (J.PREVOT)

Le dossier n'étant pas finalisé, J.PREVOT propose qu'il soit reporté à la prochaine réunion de bureau en septembre.

**23/ CONVENTION de PARTENARIAT avec HYMALAYAN CANYON TEAM (H.C.T)** (J.P.HOLVOET)

L'association H.C.T a demandé à bénéficier du statut de partenaire privilégié. Jean-Pierre HOLVOET a proposé une convention qui a été validée par H.C.T, la C.R.E.I, l'E.F.C-Commission canyon et le bureau.

Elle sera proposée à la signature de Yann OZOU, président de H.C.T, et de Laurence TANGUILLE.

Quant à savoir, si la F.F.S peut rédiger une lettre officielle pour la N.C.A et son gouvernement, comme quoi le rassemblement sera au Népal en 2011, cela ne relève pas de la responsabilité de la F.F.S. Il importe de se référer au minimum à la C.C.I, voire aux différents organisateurs de R.I.C, d'autant qu'un projet serait déjà en cours.

**24/ CONVENTIONS O.N.F et B.R.G.M.** (C.ROCHE ou L.TANGUILLE)

Une réunion s'est tenue le 2 juillet dans les locaux de l'O.N.F au cours de laquelle a été négociée une nouvelle version de la convention qui reprenait les différentes remarques adressées par les C.D.S. La version rédigée en accord avec l'O.N.F sera transmise au comité directeur pour approbation préalablement à sa signature.

Une réunion avec le B.R.G.M a eu lieu le même jour. Les modifications à apporter à la convention cadre et aux conventions d'application demandées au cours de l'assemblée générale de Melle ont été intégrées. Il est à noter l'ambiance particulièrement constructive de cette réunion.

## 25/ ACHAT TERRAIN de l'AVEN « GREGOIRE ».

L'Aven Grégoire est sur un terrain à vendre depuis une vingtaine d'années. Le prix proposé est très surévalué. Le lieu concerné est en zone verte doublée d'une zone de protection paysagère et urbaine qui interdit toute construction et aménagement. (Informations fournies par J.JOLIVET)

J.P.HOLVOET propose d'inciter les .C.D.S de la région et le C.S.R de se saisir du dossier pour étudier les possibilités existantes et suivre l'évolution de cette offre. Un dossier peut être constitué pour proposer au Conseil général un partenariat et un financement.

J.ROMESTAN se propose pour suivre ce dossier et nous tenir informés des possibilités existantes dans le contexte local.

## 26/ QUESTIONS concernant l'UTILISATION des EXPLOSIFS. (L.TANGUILLE)

Question posée par J.M.BIFFON : le C.P.T est-il obligatoire pour utiliser des explosifs lors des désobstructions en spéléo.

Le S.S.F a répondu en s'appuyant sur sa gestion des explosifs au sein des secours. (via le document réf : SSF.283)

### **Extrait du texte de référence S.S.F « L'artificier SSF »**

*« Le Ministère de l'Industrie confirme que nous ne sommes pas soumis aux textes législatifs en vigueur des industries extractives, des travaux du bâtiment, des travaux publics et agricoles pour l'emploi des explosifs. Ce qui veut dire que nous n'avons pas d'obligation réglementaire à avoir le CPT pour mettre en œuvre des produits explosifs.*

*En revanche, pour mettre en œuvre des produits explosifs, il faut pouvoir les acheter et là nous sommes soumis :*

- *Aux dispositions du décret N° 81-972 et à ses arrêtés d'application pour l'acquisition, la conservation et le transport,*
- *Aux diverses dispositions relatives au régime des produits explosifs, du décret N° 90-153 et à ses arrêtés d'application.*

*En clair : explosifs = obligatoirement habilitation ou certificat d'acquisition.*

*Le certificat d'acquisition est délivré aux personnes autorisées à détenir des produits explosifs (dépôts, mise en consignation, etc.) en application à l'article 22 du décret n° 90-153. Il est valable un an au plus et renouvelable par période de un an.*

*L'habilitation mentionne qu'elle ne vaut pas reconnaissance d'aptitude professionnelle. »*

## 27/ AFFAIRE J.M.FROSSARD contre le S.S.F.25 (Doubs)

Dans un courrier en date du 25 mai 2009 reçu au siège le 29 mai, J.M.FROSSARD demande la saisine du conseil de discipline contre les responsables de la commission secours du C.D.S du Doubs pour des faits s'étant déroulés entre 1989 et 1993.

Notre délégué juridique Y.BESSET a conclu que les faits en cause étaient prescrits. La demande se révèle plus qu'ambigüe puisqu'il n'y a pas de poursuites disciplinaires « légales » à mettre en jeu.

La demande de saisine du médiateur a été rejetée par le comité directeur. Nous avons eu quatorze réponses des membres du comité directeur sur vingt et un membres dont cinq pour la saisine du médiateur, sept contre et deux nuls.

Donc, le comité directeur devra statuer sur la saisine de l'organe de discipline en sachant que les faits reprochés sont prescrits. Lors de sa réunion téléphonique du 17 juin, le bureau a proposé de ne pas donner suite à la demande formulée par J.M.FROSSARD et de classer le dossier. Il appartient au comité directeur de valider cette proposition.



Dans l'attente du prochain comité directeur et pour assurer une information fédérale un courrier sera envoyé aux personnes et instances concernées signifiant que la décision ne peut être prise que par le comité directeur.

### **28/ SUIVI des AFFAIRES EN COURS pour l'ORGANE DISCIPLINAIRE de 1<sup>ère</sup> INSTANCE.**

Les instructions sont en cours, mais les délais risquent de ne pas être respectés. Un courrier devra être fait au président Claude MOURET pour accélérer la saisie des dossiers.

### **29/ QUESTIONS DIVERSES.**

Antre de Vénus : Le Parc du vercors propose 5000 € pour la réalisation d'un sentier karstique souterrain. Le projet doit être étudié notamment en ce qui concerne l'accès.

---